



CONDITIONS DE RÉSERVATION ET RÈGLEMENT CAMPING D'ALETH – 56380 ST MALO DE BEIGNON

Conditions de réservation :

La réservation ne sera effective qu'après :

- ✓ Accord du camping
- ✓ Retour du contrat dûment rempli, signé et daté, ainsi que le règlement intérieur et conditions de location
- ✓ Versement de 50% du montant de la réservation

Le solde de la location doit être impérativement versé 30 jours avant l'arrivée.

Les réservations sont nominatives et non cessibles.

En cas de retard d'arrivée, le camping doit être averti ; la non-présentation le jour prévu est considéré comme une annulation du contrat ; de ce fait la location ou l'emplacement devient disponible dès le lendemain.

Comme le précise le site internet, chaque hébergement ou emplacement de camping est prévu pour un nombre déterminé de personnes. Pour des raisons de sécurité et d'assurance, le nombre d'occupants maximum ne peut être dépassé. Par ailleurs, un bébé est considéré comme une personne à part entière. Le camping se réserve le droit de refuser l'accès au camping aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué.

Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article L121-19 du code de la consommation, Le camping informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

Annulation de la location :

Une assurance Annulation et d'interruption de séjour vous est proposée, elle est facultative mais fortement recommandée. Elle se calcule sur le montant total de la location (4% du séjour). Elle permet le remboursement des sommes versées en cas d'annulation ou de modification de séjour pour un motif garanti selon les conditions générales. Elle permet également le remboursement des frais de séjours réglés et non utilisés en cas de départ anticipé. Son montant est payable uniquement lors de la réservation. Il s'ajoute à celui de l'acompte et concerne les personnes inscrites. Sans souscription à l'assurance Annulation, toute somme versée (acompte ou solde) ne pourra pas être remboursée.

Assurance Annulation

L'assurance annulation ne peut être souscrite que lors de la demande initiale de réservation. Campezcouvert est l'assureur qui gère l'annulation ou interruption de séjour. Le client s'engage à prendre connaissance des conditions générales d'assurance proposées lors de sa réservation initiale. Les conditions générales d'assurance annulation sont consultables à tout moment sur leur site internet : <http://www.campezcouvert.com/>



CONDITIONS DE RÉSERVATION ET RÈGLEMENT CAMPING D'ALETH – 56380 ST MALO DE BEIGNON

Emplacement de camping et Aire de Camping-car Emplacement :

Le forfait de base comprend l'emplacement délimitée pour la tente, la caravane ou le camping-car pour 2 personnes, le véhicule sur l'emplacement, l'accès aux sanitaires et aux infrastructures d'accueil. Aire de camping-car : Le forfait de base comprend l'emplacement non délimité pour le camping-car pour 2 personnes, l'accès aux sanitaires, à l'aire de service camping-car et aux infrastructures d'accueil.

Hébergement Locatif 1. Chalet - Cottages - Cabanes -Eco Lodge - Tente

Ces hébergements locatifs sont entièrement équipés : mobilier, vaisselle, oreillers et couvertures. Le forfait de base est de 2 à 10 places selon le type de locatifs.

Rappel : les draps, taies d'oreillers, linge de maison, et produits ménager ne sont pas fournis.

Cependant, nous mettons à votre disposition Vinaigre blanc, éponge et lingette pour effectuer votre nettoyage de fin de séjour. Vous avez la possibilité de réserver votre forfait ménage 72h avant votre départ.

Possibilité d'acheter sur place des draps ainsi que des kits protèges matelas jetables. Et kits serviettes

Tarifs et Taxe de Séjour

Les prix indiqués sont valables pour la saison 2024. Ils correspondent à une nuit ou semaine et s'entendent en euros, TVA de 10% incluse. Toute modification ultérieure du taux de TVA applicable survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation du séjour, entraînera une modification corrélative du prix TTC, ce que le client accepte sans réserve. La taxe de séjour est en SUS 0.50 centimes / adulte et par nuit.

Conditions de Règlement

Pour les réservations emplacement le règlement doit être effectué en intégralité à la réservation.

Pour les autres réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 50% du prix du montant des prestations réservées, et éventuellement le montant de l'assurance annulation doit être réglé dès la réservation. Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant l'arrivée. Dans le cadre d'une réservation de moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du séjour est à régler le jour de la réservation. Modes de paiement : CB, Visa, Eurocard, Mastercard, , chèques vacances, virements bancaires. À défaut de paiement intégral 30 jours avant votre arrivée, le camping se réserve le droit de considérer la réservation comme annulée. Les règlements effectués ne seront pas remboursés.

Séjour

Arrivée et départ le jour de votre choix sauf en juillet et août. Durée minimum obligatoire du séjour 2 nuits. En juillet et août nos chalets, cottages sont disponibles à la semaine



CONDITIONS DE RÉSERVATION ET RÈGLEMENT CAMPING D'ALETH – 56380 ST MALO DE BEIGNON

avec une arrivée le samedi. Arrivée Emplacement camping : arrivée de 16h00 à 20h00. Le raccordement aux bornes électriques doit être fait à l'aide de câbles et prises conformes à la législation en vigueur. Prévoir une longueur de câble de 50 mètres et un adaptateur européen. Départ au plus tard à 12h00. Toute parcelle non libérée à 12h00 entraînera une facturation automatique de l'option départ décalé. De même, toute arrivée avant 16h entraînera la facturation de l'option arrivée anticipée. Pour tous les hébergements : à partir de 16h00 jusqu'à 20h00. Départ avant 10h00. A la remise des clés, des cautions vous seront demandées. L'emplacement "PARKING" de la location est conçu pour un seul véhicule, tout autre véhicule devra stationner en dehors du camping.

Toute arrivée tardive doit être signalée avant 18h00 afin que le camping puisse prendre ses dispositions.

Tout retard sur l'horaire d'arrivée doit être signalé afin de permettre la conservation de la location. Nous nous réservons la possibilité de disposer de l'emplacement prévu s'il restait sans nouvelles dans les 24 heures après la date d'arrivée prévue. Les règlements effectués ne seront pas remboursés. Toute modification du nombre de personnes pouvant entraîner une variation du montant de la redevance en plus ou en moins doit être signalée à l'arrivée (taxe de séjour, personne supplémentaire par rapport à la capacité du locatif...). En cas de déclaration inexacte du client, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au loueur. Le camping se réserve le droit de refuser l'accès aux personnes se présentant avec un nombre de participants supérieur au forfait proposé, à la capacité de l'hébergement loué et si les noms ne correspondent pas à l'arrivée.

Pendant votre séjour

Il appartient au campeur de s'assurer : le campeur est responsable de la surveillance de ses objets personnels (vélos, vêtements, bijoux etc...). Le camping décline toute responsabilité en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur.

Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur. Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causés par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite. Les suppléments : tout supplément non déclaré (personne supplémentaire, chien...) et découvert lors d'un contrôle en cours de séjour sera facturé au client depuis la date de son arrivée.

LA BARRIÈRE est ouverte de 8h30 à 21h, après 21h les véhicules devront être stationnés sur le parking extérieur.

La vitesse à l'intérieur du camping est limitée à **10 km/h.**

Les visiteurs

Pour des raisons de sécurité, les visiteurs devront impérativement s'inscrire dès leur arrivée à la réception avant de rendre visite à un résident. La direction se réserve le droit d'interdire l'accès au camping aux personnes non inscrites.

L'accès au camping est réservé à notre seule clientèle. Un contrôle pourra être effectué à tout moment.



CONDITIONS DE RÉSERVATION ET RÈGLEMENT CAMPING D'ALETH – 56380 ST MALO DE BEIGNON

Les visiteurs doivent stationner sur le parking EXTÉRIEUR et se présenter à l'accueil.

Départ

Hébergements locatifs : Au jour du départ indiqué sur votre contrat, l'hébergement locatif doit être libéré avant 10 heures du matin sur rendez-vous pris à la réception. L'hébergement sera rendu en parfait état de propreté, et l'inventaire pourra être vérifié, tout objet cassé ou détérioré sera à votre charge, ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire. La caution vous sera restituée en fin de séjour déduction faite

des indemnités retenues, sur factures justificatives, pour les éventuels dégâts constatés par l'état des lieux de sortie. La retenue de la caution n'exclut pas un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci. Dans le cas où l'hébergement n'aurait pas été nettoyé avant votre départ, un forfait nettoyage vous sera demandé, si celui-ci n'a pas été planifié au préalable. Pour tout départ retardé, il pourra vous être facturé une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur.

Cautions :

Pour les locations et le respect du règlement intérieur :

- ✓ La caution d'un montant de 350 € pour le matériel, **LE MÉNAGE et LE RESPECT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR, ENTRE AUTRES LA TRANQUILLITÉ D'AUTRUI.**

Cette caution est restituée 10 jours après votre départ si aucune casse, détérioration ou manque. Les locations s'effectuent du samedi au samedi en haute saison

Pour les emplacements nus (tente, caravane, camping-car), les arrivées se font à partir de 16h et les départs avant 12h.

Les animaux :

Les animaux sont acceptés, moyennant une redevance payable lors de votre réservation, excepté les chiens de 1ère et 2e catégorie. Ils doivent être tenus en laisse en permanence. Ils ne devront pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des résidents et respecter les règles élémentaires d'hygiène. Le carnet de vaccination pour les chiens et les chats doit être à jour. Un SEUL animal par emplacement est accepté. L'animal n'a pas le droit de dormir dans une chambre d'un hébergement. Il doit obligatoirement coucher dans la pièce de vie sans quoi un forfait ménage sera appliqué lors du départ

Chers vacanciers, ces précisions devront être lues et signées avant votre séjour pour éviter toute équivoque.

Responsabilité du camping

En aucun cas le camping n'assume l'obligation de garde des effets et objets personnels dans l'enceinte du parc.



CONDITIONS DE RÉSERVATION ET RÈGLEMENT CAMPING D'ALETH – 56380 ST MALO DE BEIGNON

La responsabilité du camping, au-delà de sa responsabilité légale, ne saurait être engagée en cas de : • vol, perte, dommage ou dégradation d'effets personnels de quelque nature qu'il soit, pendant ou suite à un séjour. • panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture définitive ou temporaire de certaines installations du camping lorsque celles-ci sont indépendantes de sa volonté et liées à des cas de force majeure. • mesures ponctuelles, prises par la direction du camping, de limitation d'accès à certaines installations, lorsqu'elles sont rendues nécessaires par le respect des normes de sécurité ou des travaux d'entretien périodique. • dommages causés ou subis par les véhicules des clients stationnant et circulant dans l'enceinte du camping, même dans l'hypothèse où ceux-ci ont été expressément autorisés à y pénétrer. Pour toute réservation en basse saison, nous vous conseillons de prendre contact avec le camping pour valider ces points.

Droit à l'image

Lors de votre séjour, vous pouvez être photographiés ou filmés et paraître dans toutes nos publications et tout type de support sans limitation de temps. En cas de refus, vous devez le notifier à l'accueil dès votre arrivée.

Réclamations

Toutes les réclamations relatives aux conditions de déroulement du séjour doivent être formulées sur place auprès de la Direction pour permettre à celle-ci de trouver une solution immédiate.

Chers vacanciers, ces éléments étant nécessaires pour éviter tout malentendu, nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons un agréable séjour.

David & Sabrina

Le camping d'Aleth